

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°09/2025	<u>Objet</u> : Adhésion à l'UDCCAS et désignation des représentants du Conseil d'Administration siégeant au sein de ses instances
<u>Date de la convocation</u> : 05/03/2025 <u>Date de la séance</u> : 11/03/2025 à 18 heures <u>Présidence de séance</u> : Aurélié DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance</u> : Colette BESANÇON Membres en exercice : 10 Membres présents : 10 Membres représentés : 0 Membres excusés : 0 Membres absents : 0 Votants : 10	<u>Membres présents</u> : MM. Gérard BERTHON, Colette BESANÇON, Martine CHENUS-MARTHEY, Aurélié DZIERZYNSKI, Nadia LAKHDER, Zahia LAZAAL, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL. <u>Membres absents représentés</u> : Néant <u>Membres absents excusés</u> : Néant <u>Membres absents non excusés</u> : Néant
<u>VOTE</u> : UNANIMITÉ <u>POUR</u> : 10 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION</u> : 0	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> SOUS-PREFECTURE 17 MARS 2025 MONTBELIARD </div>
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 17 mars 2025 et de sa publication le 18 mars 2025	

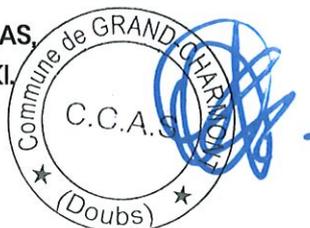
Le CCAS de Grand-Charmont déclare souhaiter adhérer à l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Doubs, dont l'objet est d'être un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Après avoir pris connaissance des statuts et buts de l'UDCCAS du Doubs et considérant l'intérêt pour le CCAS de Grand-Charmont,

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- D'adhérer à l'UDCCAS du Doubs, dont le siège est situé au 9 Rue Picasso – BP 2039 – 25200 BESANÇON CEDEX ;
- De donner mandat à Colette BESANÇON, administrateur du CCAS pour représenter le CCAS au sein de l'UDCCAS DU Doubs en qualité de titulaire ;
- De donner mandat à Aurélié DZIERZYNSKI, administrateur du CCAS, en qualité de suppléant ;
- D'acquitter chaque année le montant de la cotisation statutaire fixé par l'UDCCAS du Doubs (0,12 € par habitant).

La Présidente du CCAS,
Aurélié DZIERZYNSKI.



La secrétaire de séance,
Colette BESANÇON.